ISOLVON®

(Bromhexine. DCI)
Solution buvable
Flacon de 60ml



Mucoregulateur
10mg / 5 ml
Solution buvable

N° Enreg : 05 / 20 D 204 / 073

Forme et présentation :
Solution buvable à 10mg/5ml.
5ml de solution buvable = 10 mg de principe actif.
Flacon de 60ml

Composition :
- Bromhexine Hcl..... 200mg
- Parahydroxybenzoate de méthyle, alcool, saccharose, excipients aromatisés .....Q.S.P.....100ml

Chaque cuillerée à café de solution (5ml) contient 10 mg de Bromhexine Hcl

Classe Pharmaco-thérapeutique et propriétés :
Isolvon est un mucorégulateur, en activant la synthèse des sialomucines, Il tend à rétablir l'état de viscosité et d'élasticité des sécrétions bronchiques, nécessaires à leur transport muco-ciliare. il en résulte une meilleure mobilisation de l'expectoration et ainsi un drainage bronchique efficace.

Indications thérapeutiques :
Traitement des troubles de la sécrétion bronchique au cours des affections broncho-pulmonaires
Bronchite chronique et autres broncho-pneumopathies chroniques obstructives, trachéo-bronchites, bronchite aiguë.

Précautions d'emploi :
L'association d'antitussifs et de substances asséchant les sécrétions (atropiniques) est déconseillée. Lors de son administration, la solution ne doit pas être mélangée au sein d'une même solution avec les préparations alcalines (risque de précipitation).

Grossesse : l'innocuité de la Bromhexine n'ayant pas été démontrée, éviter son administration chez la femme enceinte.

Allaitement : l'allaitement est déconseillé en l'absence de données concernant le passage du produit dans le lait maternel.

- Chaque 5 ml de Isolvon contiennent 3,00 gr de saccharose

Effets non souhaités et gênants :
- Rares troubles gastro-intestinaux mineurs, à type de nausées et de vomissements.
- Risque d'exagération de l'encombrement bronchique chez certains patients incapables de l'expectoration efficace.

Posologies :
- Adultes : 2,5 ml à 5 ml 3 fois par Jour
- Enfant : 2,5 mi 1 à 3 fois par 24 heures
- Nourrissons : 2,5 ml, 1 à 2 fols par 24 heures

N° d'enregistrement : 05 / 20D204 / 073.
Liste II